



€ 150 € / heure

⌚ Heures à définir

👥 15 participants max.

📄 Certificat européen



Au travail ou sur le chemin du travail, un accident peut se produire : plus de 180.000 travailleurs en sont victimes chaque année !

Certains incidents sont heureusement bénins, d'autres au contraire sont plus sérieux et lourds en répercussions humaines et financières.

L'organisation des premiers secours est certes une obligation légale de l'employeur (AR du 15/12/2010), mais surtout une disposition en faveur de son propre intérêt : une intervention précoce et efficace auprès des victimes d'un accident ou d'un malaise permet d'éviter l'aggravation de la situation et d'en limiter les conséquences (incapacité de travail, séquelles, mortalité).



**A.C.S. - Uccle asbl**

Rue du Doyenné, 62  
1180 Uccle

☎ RPM : 0823.916.713

Ed. resp : Conseil d'Administration de l'ASBL

📘 [www.facebook.com/acs.uccle](http://www.facebook.com/acs.uccle)

# Complément spécifique pour secouriste d'entreprise

« Plus de 180.000 accidents du travail chaque année :  
formez vos travailleurs et limitez les conséquences ! »

## Public cible

Tout secouriste de votre entreprise, en formation de base ou en recyclage.

## Programme

Certaines entreprises présentent des risques inhérents à une activité spécifique et nécessitent des connaissances et aptitudes spécifiques de la part de ses secouristes.

Le complément spécifique pour secouriste d'entreprise permet de répondre à ces risques : le programme est défini en fonction de l'analyse de risques réalisée par le service interne ou externe pour la protection du travailleur.

## Méthodologie

- **Réunion préparatoire** avec le service de prévention de votre entreprise.
- **Pédagogie active** et participative, alternant théorie, ateliers pratiques et simulations d'accidents.
- **Situations d'urgence proches de votre réalité**, trousse de secours didactiques modifiées en fonction du matériel mis à disposition de vos travailleurs, exercices adaptés à l'infrastructure de votre entreprise et aux cas vécus.

## Equipe pédagogique

Nos instructeurs sont reconnus par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et agréés en BLS AED par le Conseil Européen de Réanimation. Ils sont en outre ambulanciers ou infirmiers pour la plupart.

## Certificat reconnu par le SPF Emploi

Le certificat est reconnu par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale : il est délivré aux élèves porteurs d'un certificat de secouriste et ayant participé au complément spécifique, conformément à l'AR du 15/12/2010. Le certificat mentionne les connaissances et aptitudes complémentaires.

## Modalités pratiques

- Coût (tarif 2016) : 150 € par heure (15 participants max).
- Planning : à définir d'un commun accord.
- Lieux : en vos locaux ou en nos locaux (rue du Doyenné 62 à 1180 Uccle).

Contactez le Centre de Secours d'Uccle

✉ [enseignement@acs-uccle.be](mailto:enseignement@acs-uccle.be)

[www.acs-uccle.be](http://www.acs-uccle.be)